

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 28 novembre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D882025

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0

Date de la convocation :
28/11/2025

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine– M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE
Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine –
M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien
– M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT
Ginette, M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à Mme BOIVIN Nadine,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme BONNAT
Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **VENTE D'UNE PARCELLE – EN PETERONDE**

Monsieur le Maire explique que la parcelle cadastrée ZA n°331 d'une contenance de 2 a 29 ca située en Péteronde provenant d'un bien non cadastré sans propriétaire particulier, était utilisé comme accès à des parcelles. Depuis, ce chemin n'a plus aucun usage public.

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'activité de Feillens, la communauté de Communes Bresse et Saône propose d'acquérir cette parcelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- CONSTATE l'absence d'affectation à l'usage public de la parcelle ZA n°331 d'une contenance de 2 a 29 ca,
- SOLLICITE le déclassement de la parcelle ZA n°331 du domaine public,
- DONNE un avis favorable à la cession parcelle ZA n°331 d'une contenance de 2 a 29 ca à la Communauté de Communes Bresse et Saône représentée par son Président, située 50, chemin de la Glaine à BAGE LE CHATEL 01 380, à l'euro symbolique,
 - INDIQUE que les frais seront à la charge à la Communauté de Communes Bresse et Saône,
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette vente.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 09 décembre 2025



Le Maire de REPLONGES,

Accusé de réception en préfecture
Bertrand VERNOUX
Date de réception préfecture : 10/12/2025